<table>
<tr><td colspan="3">Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Aquitaine Limousin Poitou-Charentes</td></tr>
<tr><td colspan="3">Sur proposition du Conseil Scientifique Territorial de Poitiers</td></tr>
<tr><td>Catégorie :
Référentiels</td><td colspan="2">Source de la saisine : Etat.</td></tr>
<tr><td>Date de Dépôt :
10/05/16</td><td>Date d'examen en CST :
26/05/17</td><td>Date d'examen en CSRPN plénier :
Néant</td></tr>
<tr><td colspan="3">Décision n° 2016-17</td></tr>
<tr><td>Date de validation officielle :
26 Mai 2016</td><td>Objet :
Validation des listes d'espèces déterminantes ZNIEFF : Mammifères, Mollusques continentaux, Oiseaux continentaux hivernants et migrateurs.</td><td>Vote :

Présents : 12
Représentés : 24

Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0</td></tr>
</table>

Exposé de la demande

Les listes d'espèces déterminantes au titre des ZNIEFF sont à actualiser régulièrement. La DREAL ALPC a demandé la révision des listes initiales dans le cadre du lancement de l'inventaire en continu des ZNIEFF en Poitou-Charentes.

Exposé des motifs

Une première série de listes d'espèces déterminantes a été examinée lors de la séance du CSRPN ALPC du 22 mars 2016. Trois nouvelles actualisations de listes sont proposées :

- liste des espèces déterminantes de Mammifères continentaux,

- liste des espèces déterminantes de Mollusques continentaux (dont eaux saumâtres et hauts-schorres),

- liste des espèces déterminantes d'Oiseaux continentaux hivernants et migrateurs.

Seules les modifications sont présentées et discutées en séance.

Examen du CSRPN, sur proposition du CST Poitiers

S'agissant des Mammifères, le CST s'interroge sur la suppression de l'Hermine de la liste. En l'absence de données précises indiquant la présence avérée de cette espèce, il n'est pas envisagé de l'ajouter à la liste. Par ailleurs, cette espèce ne semble pas liée à un habitat particulier. Cette suppression apparaît donc justifiée en l'état.

Le CST demande que le Cerf élaphe soit déterminant en Poitou-Charentes. Dans les commentaires il sera précisé que pour le département de la Vienne la déterminance se basera sur la carte départementale, établie par la fédération régionale de chasse dans le cadre du projet LGV SEA, qui met en évidence les massifs présentant un intérêt fort pour le Cerf.

La liste des espèces déterminantes de Mammifères marins proposée en 2001 n'a pas été actualisée. On conserve en l'état la liste de 2001 et le CST missionne Pierre-Guy Sauriau, référent ZNIEFF marines du CST Poitou-Charentes, pour qu'il se rapproche de Pélagis afin que cette structure propose une actualisation de la liste.

Concernant les Mollusques, la liste de 2001 comportait 31 espèces et la liste actualisée 29. Le CST souligne le travail mené sur ce groupe peu étudié.

Concernant les Oiseaux, les seuils régionaux ont été actualisés en fonction des modifications des seuils internationaux ou nationaux. 65 espèces étaient désignées déterminantes en 2001, 73 en 2016. Cette augmentation est liée à l'ajout d'espèces peu présentes ou en phase de colonisation comme l'Ibis falcinelle.

Décision du CSRPN-ALPC

Le CSRPN ALPC, sur proposition du CST-P, formule un **avis favorable** pour les trois listes d'espèces déterminantes au titre des ZNIEFF (Mammifères, Mollusques continentaux, Oiseaux continentaux hivernants et migrateurs) **sous réserve** de la prise en compte des remarques formulées dans les discussions.

A Poitiers, le 26 Mai 2016.

Le Président du CSRPN-ALPC

Laurent CHABROL